



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2007 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 16 octobre 2007

Affichage : 16 octobre 2007

Présents : M. AUBRY P., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A.,
MM. LACHAT J., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. ROY J.,
SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents représentés : M. MARTIN R., représenté par M. LACHAT J.
M. BARGOT J.M., représenté par M. TAILLARD J.P.
Mme LAURENCOT R.N., représentée par M. MEREDÉZ J.

Absents : M. RIZZON D., M. HENRY P.

Secrétaire de séance : M. ROY J.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. TRAVAUX

I.1 – Mur de soutènement rue des Vergers : information

Le Maire informe le Conseil que les propriétaires des terrains situés en contrebas du mur de soutènement de la rue des Vergers ont transmis leur accord pour autoriser l'accès de leur terrain à l'entreprise en charge des travaux, et qu'en conséquence, l'entreprise a été mandatée pour exécuter ce chantier dans les prochaines semaines.

I.2 – Couverture et charpente de la poste : information

L'entreprise Decreuse a engagé la reconstruction partielle de la charpente et de la couverture du bâtiment de la Poste.

Conformément aux observations préalablement réalisées, il apparaît que la totalité des chevrons et l'essentiel des pannes et des fermes sont à remplacer.

I.3 – Extension de la cour d'école : choix du prestataire et demande de subvention

Faisant suite à la consultation engagée auprès des professionnels, la commission des marchés s'est réunie le 8 octobre 2007. Elle a retenu l'offre de la Société Accobat pour un montant de 30.449 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix, qui concerne les travaux de génie civil, de terrassement, de maçonnerie et de pose d'enrobés à chaud, permettant une extension de la surface mise à disposition des enfants d'environ 240 m².

En parallèle, il est nécessaire de déplacer la borne d'alimentation électrique du relais TDF pour un montant H.T. d'environ 645 €uros (EDF), tandis que les clôtures seront réalisées en régie communale par les employés, sachant que le devis des fournitures pour cette clôture, présenté par la Société Burdin Bossert, est d'environ 1.985 €uros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Général du Doubs et à engager les travaux.

I.4 – Carrefour du « château » : bilan de l'étude réalisée par le Cabinet Gaume et consultation des entreprises pour le chantier

L'étude détaillée du projet dans ses volets techniques et quantitatifs a été réalisée par le Cabinet Gaume. Cette étude est présentée au conseil pour avis et décision quant au lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation du futur chantier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Général du Doubs et du Syded et à engager la consultation des entreprises pour ce chantier.

I.5 – Consultation d'entreprises pour la réalisation d'un complément de réseau AEP pour la sécurité incendie du Centre de Soins J.WEINMAN

A l'occasion de la délivrance du permis de construire du Centre J.WEINMAN, la commission de sécurité a imposé la mise en place d'un dispositif incendie « exigeant » qui peut se résumer ainsi :

- « 4 bornes d'incendie capable de débiter simultanément 60 m³ par heure pendant deux heures à une pression d'au moins un bar ».

Si le château d'eau d'Avanne dispose d'une capacité suffisante pour délivrer le volume de 480 m³ requis, la section des canalisations existantes entre le château d'eau et l'établissement ne permet pas d'assurer le débit instantané attendu.

Réglementairement, il revient à l'établissement de réaliser et de financer son système de défense incendie, par exemple sur la base d'un ensemble de « citernes-pompes-groupes électrogènes » autonomes.

En regard du coût de ces équipements et des difficultés budgétaires du Centre J.WEINMAN pour assumer cette dépense, il est proposé que la commune prenne à sa charge la réalisation et le financement du « renforcement » du réseau communal d'eau potable au titre de la « solidarité ».

Après étude approfondie, une solution a été élaborée en collaboration et avec l'aval de la Ville de Besançon.

Cette solution peut se résumer ainsi :

- Une canalisation de « grosse section » (Ø 200mm) connectée au réseau de la ville, rue Newton, à proximité de l'entrée du parking « Parkéon » et implantée sous le chemin piétons, permettant de fournir un point de branchement pour la défense incendie du centre Weinman à l'extrémité de l'impasse des Combots (coté ville).

- Un système de comptage à inclure sur cet équipement, ainsi qu'un système « anti-retour ».

- Une canalisation de section « usuelle » (Ø 125mm) permettant de prolonger cette antenne sur le réseau de la ville, dans l'impasse des Combots, permettant de « sécuriser l'alimentation en eau potable du centre afin de lui offrir la possibilité de s'approvisionner sur l'un quelconque des deux réseaux en cas d'incident grave (réseau ville ou réseau communal).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à solliciter les demandes de subventions susceptibles d'être accordées en la matière auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

II. INVESTISSEMENTS

II.1 – Acquisition et installation d'un jeu d'enfants pour l'espace public du stade

En regard de l'attractivité des jeux installés au cours de l'été dans l'espace public du centre village et à la demande de nombreux parents, proposition est faite au conseil municipal de mettre en place un toboggan pour les petits dans cet espace public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre établie par la Société KOMPAN, pour un montant de 4.421 €uros H.T. (fourniture, pose et équipements de sécurité inclus).

II.2 – Acquisition d'une débroussailleuse (information)

Le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire d'acquérir une nouvelle débroussailleuse en remplacement du modèle ancien, aujourd'hui hors service. Acquisition auprès des établissements Couval pour un montant de 593 €uros H.T.

II.3 – Consultation pour une étude de l'extension des bâtiments scolaires

Observant que les effectifs des enfants scolarisés à l'école du village s'accroissent régulièrement, malgré une tendance à la stabilisation, il apparaît nécessaire de préparer le lancement d'une éventuelle extension du bâtiment, en contrebas du bâtiment actuel.

Au préalable, il est nécessaire d'engager une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre ayant pour objectif de réaliser une étude architecturale et technique du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la consultation qui permettra le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'étude.

III. ENQUETES PUBLIQUES

III.1 – Schéma Directeur d'Assainissement : analyse du rapport du Commissaire Enquêteur et décision du Conseil Municipal

Le Maire présente le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions motivées.

Au vu de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le projet tel qu'il a été proposé initialement. En complément et en respect des préconisations du Commissaire Enquêteur, il est décidé de rendre obligatoire la dispersion des eaux pluviales sur la propriété de tout constructeur. Une dérogation pourra être admise dès l'instant où des études attestées démontreront l'incapacité du sol à absorber ces ruissellements.

III.2 – Enquête publique SARIA : avis du Conseil Municipal

Le centre de transit de cadavres d'animaux installé sur le territoire de la Commune, géré par le SARIA, a fait l'objet d'une démolition et reconstruction au cours de l'année 2000.

Cet équipement, respectueux des normes sanitaires en vigueur, permet d'assurer le regroupement des cadavres d'animaux collectés au niveau de la Région, puis de les transférer dans des véhicules « gros porteurs » vers un centre de traitement dans le centre de la France.

La Société SARIA a élargi son périmètre de collecte, conduisant ainsi à accroître le tonnage en transit chaque jour sur le site d'Avanne-Aveney.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis dans le cadre de l'enquête publique organisée par les services du Préfet concernant cette extension d'activité du site qui se réalisera sans modification majeure des équipements en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet d'intérêt général pour la « grande collectivité ». Cependant, il apparaît dorénavant nécessaire que le Conseil Général du Doubs, en partenariat avec le Conseil Régional de Franche-Comté, prenne en charge la rénovation et l'entretien ultérieur de la voie communale qui dessert ce site puisque l'essentiel du trafic routier sur cette voie est lié à l'activité de la SARIA et que cette charge de voirie ne peut être supportée uniquement par les contribuables d'Avanne-Aveney.

IV. URBANISME

IV.1 – Bilan de la réunion de la commission urbanisme

15 membres de la commission urbanisme se sont réunis le 15 octobre 2007.

A cette occasion, un bilan des déclarations de travaux et des permis de construire délivrés ou en cours d'instruction a été établi.

La situation de l'hôtel restaurant du Doubs, dont pour l'instant seule l'activité restauration est à nouveau autorisée, a fait l'objet d'une étude particulière en ce qui concerne les problèmes de sécurité.

Une discussion a permis de faire le point sur les nouveaux règlements d'urbanisme applicables à partir du 1^{er} octobre 2007.

En parallèle, le projet d'extension d'activité de la Saria et les aménagements pour la sécurité incendie pour la Maison de Retraite ont été évoqués, ainsi que l'état d'avancement du dossier de la Z.A.C.

IV.2 – Nouvelles réglementations

La nouvelle réglementation impose, tant au demandeur qu'aux services communaux, une procédure plus complexe et plus lourde à gérer.

En conséquence, ces nouvelles dispositions vont accroître la charge de travail des personnels communaux et l'ensemble des frais d'affranchissement supportés par la commune.

A l'occasion du bulletin municipal de décembre, une note synthétique d'informations sera diffusée, sachant que tout candidat à la construction peut retirer au secrétariat de mairie une notice d'informations et solliciter les conseil de l'Adjoint à l'urbanisme.

IV.3 – Sécurité : restaurant « l'Epicerie » et Hôtel du Doubs

Le Maire informe les Conseillers des mesures de sécurité à mettre en œuvre dans le cadre de l'évolution actuelle du bâtiment concerné.

IV.4 – Evolution de la « commission cadastre » en 2008

Le Maire informe le Conseil que la commune, à compter du 1^{er} janvier 2008, aura davantage de missions à sa charge dans le cadre du fonctionnement de la commission, puisque le « géomètre » mandaté par l'Etat pour assister et conseiller le Maire dans cette mission ne sera dorénavant plus affecté à cette opération, conduisant naturellement à un transfert de charge à la commune sans contrepartie financière.

V. FORET

V.1 – Bilan de la réunion de la commission

La commission, réunie le 2 octobre 2007, a validé les propositions de nouvelles coupes et les modalités expérimentales pour leur exploitation, ainsi que les parcelles consacrées à l'affouage. En parallèle, la modification du plan d'aménagement proposée par l'O.N.F. a fait l'unanimité.

Le prix de l'affouage 2008 restera inchangé : 5,50 Euros le stère.

V.2 – Mise à jour du plan d'aménagement forestier

L'Office National des Forêts propose de modifier le plan d'aménagement pour les parcelles 44 et 45 (canton de Planoise) soit 15ha.

Ces parcelles sont actuellement classées en « groupe de repose ». Le nouveau classement serait : « îlot de sénescence ».

L'intérêt étant l'amélioration de la biodiversité biologique de la forêt.

Ce changement de classement n'a aucune incidence sur l'économie de la forêt.

VI. DIVERS

VI.1 – Contrat de maintenance des équipements de climatisation en Mairie : consultation

En parallèle de ce qui a été engagé pour les équipements de chauffage des bâtiments communaux, le Maire propose au conseil de lancer une consultation ayant pour objectif de sélectionner un prestataire en charge de la maintenance des équipements de climatisation de la commune dans l'objectif d'une prise de décision permettant d'engager un contrat début 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation.

VI.2 – Produits irrécouvrables

Un ancien résident du village est redevable d'une somme de 56,36 €uros au titre de la cantine scolaire. Faisant suite aux démarches du Percepteur, il apparaît que l'intéressé n'a pu être localisé.

Décision est prise, à l'unanimité, d'admettre cette recette en non-valeur, sachant que consigne est donnée au Percepteur pour poursuivre sa démarche de recherche de l'intéressé.

VI.3 – Convention concernant la halte garderie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention concernant la gestion de la halte garderie « La Source aux Oiseaux ».

VI.4 – Dotation du Conseil Général du Doubs au titre du produits du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Le Maire informe les conseillers du versement de la somme de 4.982,43 €uros au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

VI.5 – Bureau d'accueil pour le secrétariat des associations

Les activités et l'évolution des réglementations ainsi que les charges administratives des associations sont toujours plus lourdes et complexes.

Afin de libérer une charge lourde pour les bénévoles, certaines associations ont choisi de recruter, à temps partiel, un personnel permettant d'assumer ces charges et de fournir une permanence de coordination entre tous les interlocuteurs des différentes activités gérées par ces associations.

Dans un premier temps, ce personnel recruté a pu bénéficier d'un lieu d'accueil dans la mairie, aux heures ouvrables du secrétariat. Cette situation transitoire mérite d'être perfectionnée, afin que les personnes en charge des activités administratives et les différents responsables des associations puissent se réunir et travailler dans un « espace de bureau » à un horaire quelconque de la journée.

Le Conseil Municipal propose d'affecter l'ancien local de la mairie d'Aveney au bénéfice de la création d'un bureau permettant d'accueillir le secrétariat administratif commun des différentes associations du village.

VI.6 – Les services périscolaires : mesures disciplinaires à l'encontre de deux enfants

Le Maire informe le conseil qu'en application du règlement concernant les activités périscolaires, cantine, garderie et transports scolaires, deux enfants ont été exclus pour une période ouvrable d'environ 2 semaines de ces services.

Cette mesure fait suite à de précédents avertissements eux-mêmes suivis de mesures disciplinaires au cours du printemps 2007.

VI.7 – Remplacement d'un agent en arrêt de travail

Le Maire informe les conseillers du remplacement d'un agent en arrêt de travail par une personne titulaire d'un contrat d'embauche.

VI.8 – Mesures de concentration en Radon

Le Maire informe les conseillers qu'obligation est faite d'expertiser certains bâtiments communaux au titre du risque de présence de Radon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de « Apave » pour une étude à réaliser entre le 15/09/2007 et le 30/04/2008 pour les bâtiments Ecole, cantine et Mairie, pour un montant de 1.250 €uros H.T.

VI97 – Réhabilitation des buts de hand-ball et basket

Décision est prise, à l'unanimité, de remplacer les buts défectueux (hand et basket) par deux ensembles combinés pour un montant de 2.130 €uros HT.

La séance est close à 22h00.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.